

L'interdisciplinarité dans l'institution.

Par . Le 30 mai 2011

« L'interdisciplinarité est de plus en plus mise en lumière dans les stratégies de développement des institutions de formation et de recherche. Elle représente un défi central tant pour la production de connaissances nouvelles aux frontières des disciplines que sur celui de leur diffusion et de leur évaluation. Cette Conférence a pour objectif d'identifier les potentialités d'innovation de l'interdisciplinarité, tout en veillant à mettre en évidence les difficultés qui se dressent encore souvent sur son chemin. Les expériences de gouvernance, d'enseignement et de recherche vécues au sein du Centre Marc Bloch à Berlin, menées dans une perspective pluridisciplinaire au travers du large spectre des disciplines des Sciences Sociales (Géographie, Histoire, Science Politique, Sociologie, etc.), serviront d'exemples de mise en œuvre de l'interdisciplinarité dans l'institution. À travers l'observation de ces nouvelles modalités de coopération entre chercheurs issus de multiples disciplines, utilisant des langages, des méthodes et des concepts apparemment disjoints, c'est la nature profonde du modèle d'organisation actuel ou rêvé de l'Université que nous pensons.

La conférence l'interdisciplinarité dans l'institution présentée par Pascale Laborier, professeure des universités en science politique fait partie du cycle de conférences sur les questions de l'interdisciplinarité proposé par [l'Institut universitaire Kurt Börsch](#).

La conférence aura lieu le 7 juin 2011 à l'IUKB, Chemin de l'Institut 18 CH-1967 Bramois/Sion (VS) de 17H00 à 19H00.

Illustration : Boetter, « Thinking RFID », 17.01.2009, [Flickr](#), (licence [Creative Commons](#)).

Article mis en ligne le lundi 30 mai 2011 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

« L'interdisciplinarité dans l'institution. », *EspacesTemps.net*, Brèves, 30.05.2011
<https://www.espacestems.net/articles/interdisciplinarite-dans-institution/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.

Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.